



« Les droits de douane américains en ligne de mire – avec le SSC, naviguez en sécurité dans le dédale des barrières commerciales »

L'économie suisse, fortement intégrée dans l'économie mondiale, est confrontée ces derniers mois à un défi de taille : les mesures protectionnistes croissantes des États-Unis. Depuis début 2025, le régime douanier applicable aux exportations vers les États-Unis s'est progressivement durci, avec des conséquences dramatiques pour les secteurs exportateurs de notre pays. Au SSC, nous suivons cette évolution de près et proposons des solutions pour y faire face.

Du tarif de base aux droits de douane punitifs

Jusqu'au premier trimestre 2025, le taux moyen des droits de douane sur les importations américaines n'était que d'environ 2 %. L'annonce du nouveau paquet « Liberation Day » a radicalement changé la donne : à partir du 5 avril 2025, le gouvernement américain a introduit un droit de douane de base universel de 10 % sur presque toutes les marchandises importées. À l'origine, des « droits de douane réciproques » spécifiques à chaque pays pouvant atteindre 50 % étaient également prévus. Pour la Suisse, cela aurait représenté une charge totale de 31 %.

Au cours d'une phase transitoire – d'avril à début août –, la surtaxe spécifique à la Suisse a d'abord été suspendue, de sorte que seul le droit de douane de base de 10 % s'appliquait. Mais les négociations n'ont pas abouti. Depuis le 7 août 2025, un taux de douane de 39 % s'applique désormais aux marchandises suisses.

Important : ce taux remplace le droit de douane de base précédent, il n'est donc pas prélevé en plus de celui-ci. Il n'en reste pas moins que cela représente une augmentation considérable des coûts pour les entreprises locales.

De l'incertitude à la charge pour l'économie exportatrice

Les conséquences pour l'économie exportatrice sont considérables. Les entreprises suisses, qui misent traditionnellement fortement sur les États-Unis comme marché de vente, sont confrontées à une augmentation massive des coûts. Les fabricants de biens industriels et de consommation dont les produits ne font pas partie des exceptions sont particulièrement touchés. Les quelques secteurs privilégiés – semi-conducteurs, certains produits pharmaceutiques, électronique de pointe – constituent l'exception.

Les répercussions sont particulièrement graves pour des secteurs tels que la construction mécanique, les instruments de précision, la chimie (hors produits pharmaceutiques) ainsi que les produits alimentaires et les denrées de luxe. Les petites et moyennes entreprises, qui fondent leur compétitivité sur la qualité et l'innovation, peuvent difficilement compenser des hausses de prix de plusieurs dizaines de points de pourcentage.

À ces tarifs nationaux s'ajoutent des droits de douane punitifs supplémentaires spécifiques à certains secteurs.



Le commerce extérieur au cœur de la politique mondiale

«Comment les entreprises suisses peuvent-elles s'adapter?»

Date: 6 novembre 2025

Lieu: CICR – Comité Intern. de la Croix-Rouge
1242 Satigny

[Details et inscription](#)

nos sponsors:



Les véhicules et les pièces automobiles sont soumis depuis des années à une surtaxe de 25 %, l'acier et l'aluminium sont taxés à 25 % et le cuivre, depuis août 2025, à 50 %. Ces mesures ont un effet cumulatif, sauf si des accords spécifiques s'appliquent. Pour les exportateurs suisses, cela signifie que certains groupes de marchandises sont de facto largement exclus du marché américain.

Les comparaisons internationales montrent la situation difficile de la Suisse

Par rapport à d'autres partenaires commerciaux, la Suisse est particulièrement touchée. L'Union européenne a pu s'entendre avec les États-Unis sur un droit de douane global de 15 %, le Royaume-Uni sur 10 %. Seuls quelques pays comme le Brésil (50 %) ou la Syrie (41 %) sont dans une situation plus défavorable. Cette situation est extrêmement défavorable à l'économie suisse, orientée vers l'exportation, d'autant plus que les États-Unis restent l'un des marchés individuels les plus importants.

La complexité du régime douanier américain complique encore davantage la planification. Différentes bases juridiques – de la section 232 à la section 301 en passant par des décrets spéciaux – se superposent. Certaines mesures sont cumulatives, d'autres non. Le principe de « cumul », qui entraîne dans de nombreux cas une charge supplémentaire, est difficile à comprendre pour les entreprises. Même les agences douanières travaillent jusqu'à présent avec des informations fragmentaires et des contrôles manuels.

Conclusion, perspectives et solutions

La situation actuelle est préoccupante pour les transporteurs suisses. L'introduction de droits de douane punitifs pouvant atteindre 39 % touche de nombreux secteurs en plein cœur. Dans le même temps, aucun signal politique fiable ne laisse entrevoir une détente rapide.

Il en résulte plusieurs problèmes pour le secteur du transport en Suisse :

- Explosion des coûts pour les exportations vers les États-Unis, y compris pour les PME.
- Incertitude en matière de planification, car les taux de droits de douane peuvent être ajustés à tout moment.
- Clarifications complexes pour déterminer si des droits de douane cumulatifs ou de remplacement s'appliquent.
- Charge administrative accrue pour les entreprises qui ne disposent pas de leur propre service douanier.

Le SSC estime que, outre la nécessité pour la Suisse d'intensifier le dialogue politico-diplomatique et pour les entreprises suisses de renforcer leurs stratégies d'exportation, deux autres domaines d'action sont essentiels dans cette situation :

Clarté de l'information : dans un environnement aussi dynamique, il est essentiel d'informer les membres de manière continue et précise des changements. Le SSC se charge de cette tâche et propose des services de conseil à ses membres.

Formation continue : le SSC aide ses membres à acquérir les connaissances nécessaires en matière douanière et à relever de manière professionnelle les défis du commerce extérieur. Le partenariat avec l'école douanière de Claudia Feusi est un élément central de cette stratégie. Cette collaboration arrive à point nommé, car de nombreuses entreprises manquent actuellement de savoir-faire spécialisé. Ensemble, le SSC et l'école douanière proposent des programmes de formation continue axés sur la pratique qui aident les collaborateurs des services d'exportation, d'importation et de logistique à traiter correctement et efficacement les procédures douanières, en particulier en ce qui concerne les États-Unis.

Avec Douana® E-Learning, le SSC complète son offre de formation continue par un format d'apprentissage numérique flexible et pratique. En unités compactes de 30 minutes, huit modules spécialisés transmettent les connaissances essentielles aux professionnels des douanes et du commerce : du contrôle des exportations, du droit douanier européen et suisse, des Incoterms et des règles d'origine aux accords de libre-échange, à la classification des marchandises, aux droits de douane punitifs et à la taxe sur la valeur ajoutée. Plus de 300 questions axées sur la pratique permettent aux participants de tester et d'approfondir leurs connaissances de manière ciblée, à tout moment et à leur propre rythme. Ce programme est donc idéal pour se préparer à des cours certifiants ou pour rafraîchir rapidement ses connaissances dans le cadre du travail quotidien.

Christian Doeppen



Nouveau partenariat pour une formation continue compétente dans le commerce extérieur :

Customs & Trade Professional with Diploma



Claudia Feusi
Directrice générale ZFEB
Fondatrice Douana®